

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 Juillet 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	12
Voix délibératives :	44

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : André ARROUCHE ; Anne Marie BAEZA ; Marie José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU (représenté par sa suppléante Martine LUGAGNE) ; Jean Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Jean Pierre LAVABRE ; Christina LIGNON ; Benoit MARSAX ; Stéphane MERCY ; Françoise PEREZ ; Bernard PETIT (Représenté par sa suppléante Roseline DUCHAMP LABARRIERE) ; Maxime PISSANE ; Franck POUJOL RICARD ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Cécile SEGUIN ; Alain TAILHAN ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

Ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Denis BILLO à Claude TARRAGA ; Bernard FONTES à Jean-Marc SALEINE ; Nadège GIL à Delphine GAZEL ; Amanda LANET à François RUBIRA ; Corinne LOPETEGUI à André ARROUCHE ; Luc LOUIS à Jean Yves DUFAUD ; Fabrice MARCHAIS à Stéphane MERCY ; Marie MAYNADIER à Michel CARQUET ; Nolwenn MILLET PION à Cécile SEGUIN ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU ; Patrick RAVIER à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Henri ALAVREZ ; Olivier AZEMA ; Lionel IVANISEVIC ; Sylvie MIQUEL ; Henri ROGNON ; Thierry SALLES BLAYAC

A été élu secrétaire de séance : Thérèse SALAVIN

Délibération n° : 2026.07.09/132

Objet : Convention Territoriale Globale 2027-2031 – Validation des axes de travail

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et sa compétence Action sociale d'intérêt communautaire composée du Service Public de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de la politique d'animation du lien social ;

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) est fondée sur un partenariat avec la CAF ayant pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants sur le territoire ;

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action des collectivités et associations, permet de répondre à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant ;

CONSIDERANT que cette convention est signée pour une durée de 5 ans ;

CONSIDERANT que la convention actuelle se terminant le 31 décembre 2026, une démarche de renouvellement a été engagée début 2026 ;

CONSIDERANT qu'après la mise à jour du diagnostic avec les partenaires, il convient de définir les axes de travail de la future convention ;

CONSIDERANT que ces axes ont été esquissés avec les partenaires lors du Comité de pilotage du 23 juin 2026 ;

CONSIDERANT que le Comité de Pilotage a souhaité mettre en avant la valorisation des activités de pleine nature disponibles sur le territoire et l'importance de prendre en compte le côté intergénérationnel dans certaines actions ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire souhaite ajouter la thématique de la citoyenneté comme transversale dans le projet ;

CONSIDERANT que la CTG étant un projet social bénéficiant à tout le territoire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, il est proposé que l'ensemble des 36 communes soient signataires de cette convention au côté de la Communauté de Communes ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (44 POUR)

- **Valide** les axes de travail suivants pour la prochaine Convention Territoriale Globale 2027-2031 :
 - Petite Enfance
 - Enfance Jeunesse
 - Parentalité
 - Animation de la vie sociale
 - Accès aux droits
- **Prévoit** la signature de la CTG 2027-2031 par l'ensemble des 36 communes de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mme Thérèse SALAVIN



Le Président
M. Patrick CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr